



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille dix-huit et le quatorze décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Monsieur IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, LAURENT Marianne, PELLEGRINO Marcel, RALLON Daniel.

Absents excusés : Monsieur GRANIERI Didier représenté par Mme CAILAUD Madeleine.

Absents non excusés : Mesdames SAMPEDRO Nathalie, et SCHERHAG Marielle, Monsieur AUBERT Éric.

Convocation du 5 décembre 2018

Nb de membres : 12

Présents : 9

Votants : 9

Pour : 9

Contre :

Abstention :

Délibération n° 2018_44D : Refacturation des frais de procédure du contentieux EDF

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la procédure contentieuse en cours avec Electricité de France suite à la résiliation de la convention de partenariat conclue le 6 janvier 2012.

Il rappelle également que les communes mentionnées ci-après mènent une procédure conjointe, et, ont un interlocuteur unique qui n'est autre que l'étude PLENOT SUARES, étude représentant la Commune habituellement.

Il a été décidé que chaque commune participera aux frais engendrés en fonction du montant de la redevance perçue par EDF.

Devant la difficulté pour l'étude PLENOT SUARES de facturer certaines factures (pourcentage très bas de certaines collectivités), la commune de Clans s'est proposée à régler les factures pour le compte de tous et à les refacturer trimestriellement sur présentation d'un état à chaque commune.

COMMUNE	MONTANT REDEVANCE	% DE REPARTITION
BAIROLS	17 175	6.93%
CLANS	93 920	37.90%
ILONSE	9 135	3.69%
LA TOUR	8 247	3.33%
MARIE	19 238	7.76%
MASSOINS	8 725	3.52%
RIMPLAS	6 817	2.75%
ROURE	15 230	6.15%
SAINT SAUVEUR	37 276	15.04%
TOURNEFORT	26 644	10.75%
VALDEBLORE	5 407	2.18%
TOTAL	247 814	100.00%

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,
APPROUVE le système de refacturation ainsi mis en place,
CHARGE Monsieur Le Maire de signer tous documents à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture le 19/12/2018
Et publication ou notification du 19/12/2018*



Le Maire

Roger MARIA